

**PROVINCE DE QUÉBEC****VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue à 18 h 30, au 100, rue Charbonneau, le mardi 2 juin 2026

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse : Marie-Elaine Pitre

Mesdames les conseillères : Marie-Hélène Fortin, Stéphanie Nantel et Annick Lemelin Lagacé

Messieurs les conseillers : Jean-François Gagnière et Sébastien Jacquet

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller : Elmer van der Vlugt

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

La greffière par intérim : Madame Nancy Clermont

À 18 h 33, Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**1.1. Séance extraordinaire - 2 juin 2026**

2026-06-202

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS**2.1. Appui au Mouvement Zachary Miron**

2026-06-203

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2024, Zachary Miron, âgé de 15 ans et Externien de l'Externat Sacré-Cœur de Rosemère, a perdu la vie après avoir consommé une boisson énergisante lors d'une sortie scolaire en ski;

CONSIDÉRANT que le rapport de la coroner est sans équivoque : le mélange d'un médicament pour le TDAH et d'une seule canette de boisson énergisante lui a été fatal;

CONSIDÉRANT que ses parents, David Miron et Veronica Martinez, ont fondé le Mouvement Zachary Miron afin qu'aucune autre famille ne vive un tel drame, et que ce mouvement a depuis rassemblé plusieurs organisations des milieux scolaire, sportif, médical et syndical du Québec;

CONSIDÉRANT que le 6 mai 2026, tous les partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec ont adopté à l'unanimité une motion demandant des mesures



concrètes pour mieux protéger les jeunes de moins de 16 ans, notamment en encadrant la vente et la distribution de boissons énergisantes;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite soutenir l'objectif énoncé par ces derniers qui est de mieux protéger les jeunes et de mieux informer les familles sur les risques liés à la consommation de boissons énergisantes, avec ou sans médication associée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère s'est engagée dans sa Politique MADA - Famille à poursuivre ses actions afin de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie dans le but de favoriser un mode de vie sain axé sur la santé physique et mentale, notamment en élargissant l'offre d'aliments sains dans les activités et événements de la Ville;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par tous les membres du Conseil présents, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Rosemère exprime son appui au Mouvement Zachary Miron et à ses objectifs de protection de la santé des jeunes.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Rosemère demande au gouvernement du Québec de légiférer sans délai afin d'interdire la vente de boissons énergisantes aux personnes de moins de 16 ans.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Rosemère mandate l'administration municipale pour mettre en place, dans les meilleurs délais, les mesures nécessaires afin d'interdire la vente de boissons énergisantes dans les installations et établissements sportifs et récréatifs municipaux de Rosemère ainsi que des organismes à vocation sportive que la Ville soutient financièrement.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Rosemère autorise l'administration municipale à signer toute entente donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

4. CLÔTURE

2026-06-204

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

DE LEVER la séance à 18 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Marie-Elaine Pitre
Mairesse

Nancy Clermont
Greffière par intérim